



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 7 décembre 2009, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION À 20 H

(Dossiers : dérogation mineure de M. Dany Genest et Règlement de concordance)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2009-210 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 14.

Sont présents : Ghislain Daigle, maire
Jean-Pierre Lacoursière, conseiller
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Johanne Guimond, conseillère
Stéphane Dusablon, conseiller
Gilbert Lemelin, conseiller
Michel Picard, conseiller

Vingt et une personnes sont présentes à la séance.

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu que la séance de l'assemblée ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Ghislain Daigle, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2009
- 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 novembre 2009
- 2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ajournée du 16 novembre 2009

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Avis de motion (taxes et tarifs de compensation pour l'année 2010)
- 3.3 Assurances générales de la Municipalité pour l'année 2010
- 3.4 Taux d'intérêt sur les créances municipales
- 3.5 Contribution financière dans le cadre d'un Échange jeunesse Canada
- 3.6 Contribution au Club de patinage artistique de Sainte-Croix
- 3.7 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2010
- 3.8 Renouvellement de la résolution 2007-45 Programme d'aide de la Municipalité à la plantation et à l'entretien des végétaux pour l'année 2010
- 3.9 Le service de transport adapté de Lotbinière (Lobicar)
- 3.10 Protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie
- 3.11 Axe 3 de la Route verte – route 132 – de Leclercville à Saint-Antoine-de-Tilly
- 3.12 Mandat à Laforest Nova Aqua – Recherche en eau
- 3.13 Démission de M. Guy Gagnon

4. URBANISME

- 4.1 Nomination du président du comité consultatif d'urbanisme
- 4.2 Adoption du second projet de règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière
- 4.3 Demande de dérogation mineure (2813, chemin Bois-Clair, M. Dany Genest)
- 4.4 Avis de motion (modification des usages dans la zone HXa 120)
- 4.5 Demande d'intervention pour l'entretien de la branche 5 du ruisseau Méthot





5. QUESTIONS DIVERSES
 6. PÉRIODE DE QUESTIONS
 7. LEVÉE DE LA SÉANCE
-

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 7 décembre 2009

2009-211 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2009

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Michel Picard, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 7 décembre 2009.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 novembre 2009

2009-212 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2009

Proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 novembre 2009.

Adopté à l'unanimité.

2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ajournée du 16 novembre 2009

2009-213 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE AJOURNÉE DU 16 NOVEMBRE 2009

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée ajournée du 16 novembre 2009.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Comptes à payer

2009-214 COMPTES À PAYER

Proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par M. Michel Picard, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 11 562 à 11 634 inclusivement et le numéro 3 (en plus du règlement d'emprunt) et les prélèvements automatiques portant les numéros 327 à 338 inclusivement, pour une somme totale de 358 275,31 \$, et des salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 31 971 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.





Voir annexe I.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Avis de motion (taxes et tarifs de compensation pour l'année 2010)

Avis de motion est donné par M. Stéphane Dusablon, conseiller, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté décrétant les taxes et les tarifs de compensation pour l'année 2010.

3.3 Assurances générales de la Municipalité pour l'année 2010

2009-215 ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2010

- ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation;
- ATTENDU QUE les soumissions doivent respecter le cahier des charges (devis);
- ATTENDU QUE les soumissions ont été ouvertes le 27 novembre 2009, à 14 h 5;
- ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivant :

Promutuel de Lotbinière	29 759 \$, plus taxes
Gagnon Rochette & Ass. inc.	24 300 \$, plus taxes

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Michel Picard, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal accepte la soumission de Gagnon Rochette & Associés inc. concernant les assurances générales de la Municipalité, d'une somme de 24 300 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

3.4 Taux d'intérêt sur les créances municipales

2009-216 TAUX D'INTÉRÊT SUR LES CRÉANCES MUNICIPALES

Proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal impose pour l'année 2010 un taux d'intérêt de 12 % sur les taxes dues et exigibles constituant une créance de l'État.

Adopté à l'unanimité.

3.5 Contribution financière dans le cadre d'un Échange jeunesse Canada

2009-217 CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE D'UN ÉCHANGE JEUNESSE CANADA

- ATTENDU QUE 23 élèves de 5^e et de 6^e année de La Clé d'Or participeront, en février prochain, à un Échange jeunesse Canada;
- ATTENDU QUE le conseil considère que c'est une expérience enrichissante;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Michel Picard, conseiller,





il est résolu que le conseil municipal accorde une contribution financière de 125 \$. La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 11000 970 « subvention et don ».

Adopté à l'unanimité.

M. Stéphane Dusablon et Mme Johanne Guimond s'abstiennent de voter puisqu'ils ont des enfants inscrits à cette activité.

3.6 Contribution au Club de patinage artistique de Sainte-Croix

2009-218 CONTRIBUTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE 12 enfants de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly sont inscrits au Club de patinage artistique de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly n'offre pas le service;

pour ces motifs,

proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal verse la somme de 180 \$ au Club de patinage artistique de Sainte-Croix, soit 15 \$/enfant.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 11000 970 « subvention et don ».

Adopté à l'unanimité.

M. Stéphane Dusablon s'abstient de voter puisqu'il a des enfants inscrits à cette activité.

3.7 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2010

2009-219 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début des réunions de chacune;

pour ce motif,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2010, qui débiteront à 20 h :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| - lundi 18 janvier | - lundi 5 juillet |
| - lundi 1 ^{er} février | - lundi 2 août |
| - lundi 1 ^{er} mars | - mardi 7 septembre |
| - mardi 6 avril | - lundi 4 octobre |
| - lundi 3 mai | - lundi 1 ^{er} novembre |
| - lundi 7 juin | - lundi 6 décembre |

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.





3.8 Renouveaulement de la résolution 2007-45 Programme d'aide de la Municipalité à la plantation et à l'entretien des végétaux pour l'année 2010

2009-220 RENOUELEMENT DE LA RÉSOLUTION 2007-45 PROGRAMME D'AIDE DE LA MUNICIPALITÉ À LA PLANTATION ET À L'ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX POUR L'ANNÉE 2010

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté la résolution 2007-45;

ATTENDU QU' il y a lieu d'établir ici les modalités relatives à l'application de cette résolution;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly considère comme important de favoriser l'embellissement des propriétés au moyen de la plantation de végétaux;

ATTENDU les pouvoirs conférés par la Loi sur les compétences municipales en matière d'aide et en matière de réhabilitation de l'environnement et de plantation de végétaux;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu par le conseil municipal que la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly établisse, pour l'année 2010, un programme d'aide à la plantation et à l'entretien des végétaux, aux conditions suivantes :

- Le titre du programme est Programme d'aide de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly à la plantation et à l'entretien des végétaux;
- Le programme d'aide s'applique pour l'année 2010;
- L'aide que verse la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly par unité d'évaluation admissible est de 500 \$;
- Une unité d'évaluation admissible est une unité d'évaluation à l'égard de laquelle un permis de construction a été délivré pour l'année 2010 pour la construction d'un bâtiment principal à des fins résidentielles;
- L'aide est versée par la Municipalité aux propriétaires apparaissant au rôle d'évaluation au plus tard 60 jours après la production d'un certificat de localisation établissant que la construction de l'habitation principale est réalisée;
- Le certificat de localisation doit être transmis au Service de l'urbanisme au plus tard le 31 décembre 2010;
- L'aide doit être utilisée par les propriétaires exclusivement et entièrement pour procéder à la plantation et à l'entretien de végétaux sur l'immeuble à l'égard duquel ils ont produit le certificat de localisation;
- Les sommes versées par la Municipalité doivent être utilisées aux fins mentionnées à l'article précédent, au plus tard le 31 octobre 2011;
- Il appartient aux propriétaires de démontrer, au plus tard le 31 décembre 2011, au Service de l'urbanisme de la Municipalité, que les sommes qu'ils ont reçues ont été dépensées en conformité avec les dispositions du présent programme.

Adopté à l'unanimité.





3.9 Le service de transport adapté de Lotbinière (Lobicar)

2009-221 LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE LOTBINIÈRE (LOBICAR)

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu par le conseil municipal :

- QUE la Municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;
- QUE la Municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;
- QUE le service de transport adapté de Lotbinière (Lobicar) soit délégué pour administrer le service et renouveler l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté;
- QUE la Municipalité accepte de payer sa quote-part pour l'année 2010 de 1,46 \$ par habitant, soit 2 108,24 \$;

Cette dépense sera affectée au poste 02 37000 499. La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.

3.10 Protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie

2009-222 PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE EN CAS D'INCENDIE

- ATTENDU le projet de protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie entre les municipalités de Laurier-Station, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Lotbinière, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Val-Alain et Sainte-Croix;
- ATTENDU QUE les municipalités faisant partie du présent protocole d'entente souhaitent encadrer la mise en œuvre des ententes d'assistance en matière d'incendie déjà existantes en prévoyant notamment comment seront remboursées les dépenses relatives à une demande d'assistance et les principes de fonctionnement des demandes d'assistance;
- ATTENDU les discussions intervenues entre les parties;
- ATTENDU les nouvelles dispositions de la Loi sur les compétences municipales;
- ATTENDU QUE le présent protocole abroge toute autre entente conclue entre les parties signataires aux présentes;

pour ces motifs,

proposé par M. Michel Picard, conseiller,
appuyé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,

il est résolu par le conseil municipal d'accepter le présent protocole comme s'il était au long cité et d'autoriser le maire, M. Ghislain Daigle, ainsi que la directrice générale, Mme Diane Laroche, à signer ledit protocole d'entente.

Voir annexe II.

Adopté à l'unanimité.





3.11 Axe 3 de la Route verte – route 132 – de Leclercville à Saint-Antoine-de-Tilly

2009-223 AXE 3 DE LA ROUTE VERTE – ROUTE 132 – DE LECLERCVILLE À SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a reconnu un nouveau tronçon de la Route verte le 6 avril 2009 (résolution 2009-66);

pour ce motif,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu par le conseil municipal de payer les coûts liés à l'implantation de la Route verte pour le secteur de Saint-Antoine-de-Tilly pour une somme approximative de 400 \$.

Adopté à l'unanimité.

3.12 Mandat à Laforest Nova Aqua – Recherche en eau

2009-224 MANDAT À LAFOREST AQUA NOVA – RECHERCHE EN EAU

ATTENDU la lettre du 25 septembre 2009 du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU la recommandation du MDDEP :

- 1- de poursuivre la recherche en eau souterraine dans le secteur 2A jusqu'à l'étape de construction d'un puits d'essai et la réalisation d'un essai de pompage selon les règles de l'art (étapes 3 à 6);
- 2- en parallèle à ces activités, de réaliser un essai pilote de recharge artificielle de la nappe d'eau du secteur des puits municipaux existants (étapes 3 et 4);

ATTENDU QU' il n'est pas souhaitable de retarder le processus de mise aux normes;

ATTENDU QUE les travaux liés à la recharge artificielle peuvent être réalisés à court terme;

pour ces motifs,

proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal octroie le mandat à la firme Laforest Nova Aqua pour la réalisation d'un essai de pompage par palier dans le cadre de la recherche en eau souterraine dans le secteur 2A, le tout conformément à ce qui est soumis dans la proposition de services professionnels N/D : 03-5336 ODS # 946 version 2 en date du 7 décembre 2009, d'une somme de 12 571,45 \$, taxes incluses.

Adopté à la majorité.

M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller, s'abstient de voter.

3.13 Démission de M. Guy Gagnon

2009-225 DÉMISSION DE M. GUY GAGNON

Proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

Il est résolu que le conseil municipal accuse réception de la lettre de démission de M. Guy Gagnon, responsable de la programmation des loisirs.

Adopté à l'unanimité.





4. URBANISME

4.1 Nomination du président du comité consultatif d'urbanisme

2009-226 NOMINATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le conseil municipal doit nommer par résolution le président du comité consultatif d'urbanisme en vertu de l'article 8 du Règlement 2002-453 constituant le comité consultatif d'urbanisme;

pour ce motif,

proposé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,
appuyé M. Gilbert Lemelin, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal désigne M. Michel Picard, conseiller, à titre de président au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, conformément aux articles 2 et 8 du Règlement 2002-453 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

4.2 Adoption du second projet de règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière

2009-227 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière en date du 22 juin 2005;

ATTENDU QU' en vertu des articles 59 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), la Municipalité doit adopter un règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE ce règlement de concordance vise à modifier le Plan et les règlements d'urbanisme de la Municipalité afin de les rendre conformes aux orientations d'aménagement et de planification territoriale du Schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par Mme Diane Beaulieu-Désy, conseillère, avec dispense de lecture, lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 8 septembre 2009;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté par le conseil municipal lors de l'assemblée ordinaire du 1^{er} octobre 2009;

ATTENDU QU' il n'y a eu aucune opposition lors de la publication de l'avis public et lors de la consultation publique du 7 décembre 2009;

pour ces motifs,

proposé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,
appuyé par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le second projet de règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.

Le présent projet de règlement de concordance est adopté conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité à Saint-Antoine-de-Tilly,





le 7 décembre 2009.

Ghislain Daigle
Maire

Diane Laroche
Directrice générale

Voir annexe III.

4.3 Demande de dérogation mineure (2813, chemin Bois-Clair, M. Dany Genest)

2009-228 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (2813, CHEMIN BOIS-CLAIR, M. DANY GENEST)

Demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage avec une superficie de 96 mètres carrés et avec une marge de recul avant de 8,5 mètres. Propriété du 2813, chemin Bois-Clair, située sur le lot 3 388 380 du cadastre du Québec. Demande présentée par M. Dany Genest.

- ATTENDU QUE la présente demande de dérogation mineure vise à construire un garage isolé en cour avant secondaire avec une marge de recul de 8,5 mètres, alors que la norme est de 12 mètres, et avec une superficie de 96 mètres carrés, alors que le maximum est de 75 mètres carrés, comme l'indiquent les articles 75 et 74 du Règlement de zonage 97-367;
- ATTENDU QUE l'application stricte de la réglementation cause préjudice au requérant à cause de la localisation de l'accès au terrain et de l'installation septique qui empêchent le respect des normes prescrites;
- ATTENDU QUE l'acceptation d'une telle demande ne crée pas de précédent sérieux;
- ATTENDU QUE la demande ne cause pas de préjudice aux propriétés voisines;
- ATTENDU QUE la dérogation est jugée mineure par les membres du CCU;
- ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité consultatif en urbanisme du 14 octobre 2009, les membres ont émis une recommandation favorable;
- ATTENDU QU' un avis public a été publié dans le journal local *Trait d'union* en date du 20 novembre 2009 et que personne n'a manifesté son intérêt;
- ATTENDU QU' une consultation a eu lieu en date du 7 décembre 2009 et que personne n'a manifesté son intérêt;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Michel Picard, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure pour la propriété du 2813, chemin Bois-Clair, le tout conformément à ce qui est soumis dans la demande de permis de construction transmise à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4.4 Avis de motion (modification des usages dans la zone HXa 120)

AVIS DE MOTION est donné par M. Jean-Pierre Lacoursière, conseiller, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté par le conseil municipal visant à modifier le Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin d'interdire les usages « Habitation multifamiliale isolée » et « Foyer d'hébergement » dans la zone HXa 120 (rue Normand).





4.5 Demande d'intervention pour l'entretien de la branche 5 du ruisseau Méthot

2009-229 DEMANDE D'INTERVENTION POUR L'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 5 DU RUISSEAU MÉTHOT

ATTENDU QUE des travaux doivent être effectués sur la partie de la branche 5 du ruisseau Méthot située sur le lot 3 387 793 afin d'assurer le bon écoulement de l'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité désire créer un nouveau fossé qui se joindra à la branche 5 du ruisseau Méthot afin d'améliorer le drainage dans le secteur de la route de la Colline Sud;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien doivent être réalisés au printemps 2010;

ATTENDU QUE la Municipalité sera responsable des coûts des travaux;

pour ces motifs,

proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Michel Picard, conseiller,

il est résolu que la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly demande à la MRC de Lotbinière de prendre les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien de la branche 5 du ruisseau Méthot, en conformité avec les dispositions de la Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Lotbinière, du Règlement 190-2006 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Lotbinière, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47-1) et des autres lois et règlements applicables en l'espèce.

Adopté à l'unanimité.

5. QUESTIONS DIVERSES

Aucun autre point n'est ajouté.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen demande où en est la demande de déplacement d'un égout fluvial sur un terrain de la rue du Fleuve et s'il y aura une rencontre prochainement.
- Un citoyen demande si le taux de 12 % sur les taxes impayées est un fait normal.
- Un citoyen demande des explications sur la résolution concernant la recherche en eau.
- Un citoyen s'informe sur le voyage Échange jeunesse
- Un citoyen s'informe sur le Programme d'aide à la plantation et à l'entretien des végétaux.
- Un citoyen veut de l'information sur le protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2009-230 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,
appuyé par M. Michel Picard, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 45.

Adopté à l'unanimité.

Ghislain Daigle
Maire

Diane Laroche
Directrice générale





ANNEXE I

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CSST - avis de cotisation (ajustement)	35,53 \$	11562
Desjardins Sécurité financière - REER (octobre 2009)	2 431,46 \$	11563
Ressources naturelles et Faune - avis de mutation	36,00 \$	11564
Postes Canada - frais de poste (élections et <i>Trait d'union</i>)	461,70 \$	11565
Le comité du Hockey mineur de Saint-Antoine-de-Tilly - rés. 2009-204 - demande de commandite	390,00 \$	11566
CBSC Capital inc. - location photocopieur	1 311,69 \$	11567
CLD de la MRC de Lotbinière - inscription du maire au souper des gens d'affaires de Lotbinière 2009	95,94 \$	11568
Great West - assurance collective (décembre 2009)	1 190,91 \$	11569
Purolator - transport	22,55 \$	11570
Petite caisse - frais de poste	300,00 \$	11571

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Pagenet - téléavertisseurs (service incendie)	273,43 \$	PR 327
Vidéotron - téléphone (local des jeunes)	31,56 \$	PR 328
Telus - mairie, centre communautaire et bibliothèque	1 373,29 \$	PR 329
Hydro-Québec - enseigne	17,48 \$	PR 330
Hydro-Québec - éclairage public	760,92 \$	PR 331
Visa Desjardins :		
<i>Achats divers (chiffons, filtres, dons, achats élections)</i>	294,11 \$	PR 332
Banque Laurentienne-Visa - essence voirie et service incendie	846,69 \$	PR 333
Hydro-Québec - centre communautaire	1 622,83 \$	PR 334
Hydro-Québec - bibliothèque	421,62 \$	PR 335
Telus Mobilité - cellulaires	302,28 \$	PR 336
Hydro-Québec - quai	39,18 \$	PR 337
Vidéotron - téléphone (local des jeunes)	31,56 \$	PR 338

COMPTES POUR NOVEMBRE 2009

Amusement St-Antoine - participation à la soirée de Noël	500,00 \$	11572
Baron, Gaétan - entretien caserne (décembre 2009)	150,00 \$	11573
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste (décembre 2009)	185,00 \$	11574
Bernier, Gilles - entretien centre communautaire (déc. 2009)	541,80 \$	11575
Excavation St-Antoine 1985 inc. :		
<i>Travaux préparation asphaltage (rue Normand) - 478,03 \$</i>		
<i>Creuser et installer sonotubes pour affiche (entrée ouest village) - 203,18 \$</i>		
<i>Préparer les terrains aux puits pour l'implantation d'une clôture - 5 157,83 \$</i>		
<i>Travaux d'excavation pour installer 2 débitmètres (réservoir eau potable) - 1 065,54 \$</i>		
<i>Niveleuse (Terre-Rouge, de la Colline, Pointe-Aubin) - 507,94 \$</i>		





<i>Transport concassé (de la Colline) - 237,04 \$</i>		
<i>Asphaltage des trous (des Plaines, de l'Érablière) - 491,58 \$</i>		
<i>Transport des bandes de patinoire et remonter l'escalier au parc municipal - 146,74 \$</i>		
<i>Préparer et ajuster les boîtes de vanne (Marie-Victorin - face réserve) - 256,80 \$</i>		
<i>Construction de fossés (de la Colline) - 9 643,48 \$</i>		
<i>Niveleuse (Terre-Rouge, de la Colline) - 507,94 \$</i>		
<i>Transporter et étendre pierre (bibliothèque) - étendre sable (Terre-Rouge) - 600,50 \$</i>		
<i>Étendre terre (rue Normand), chargement et transport feuilles, déchets au site - 297,99 \$</i>		
		11576-
<i>Rés. 2006-139 - contrat déneigement (chemins) - 17 639,46 \$</i>	37 234,05 \$	11577
Biolab - analyse de l'eau	299,24 \$	11578
Blais, Mathieu - affiche sculptée (entrée ouest du village)	6 500,00 \$	11579
Boudreault, Félix - frais de déplacement (décembre 2009)	58,00 \$	11580
Brunet, Paul - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 3 novembre 2009)	35,00 \$	11581
Canon - lecture de compteur trimestre (photocopieur)	488,60 \$	11582
Caron, Jacques et Asselin, Aline - rés. 2009-09 - Programme d'aide de la Municipalité à la plantation et à l'entretien des végétaux pour l'année 2009	500,00 \$	11583
Clôture Nordik & Orléans :		
<i>Clôture de protection pour deux sites de puits (clôture complète, barrière double, poteaux de barrière), installation (chemin des puits) - 16 476,61 \$</i>		
<i>Fournir et installer barrière de non-accès, poteaux (chemin des Plaines) - 2 059,44 \$</i>	18 536,05 \$	11584
Construction Maurice Bilodeau :		
<i>Remboursement dépôt de garantie (Céline Diotte) - 200 \$</i>		
<i>Remboursement dépôt de garantie (Marc Gagnon et Hélène Savard) - 200 \$</i>	400,00 \$	11585
Const. J.P. Pouliot - remboursement dépôt de garantie (Daniel Morasse- France Lavertu)	200,00 \$	11586
Croteau, Keven/Roger, Chantal - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	11587
Me Marylène Demers, notaire :		
<i>Pour services professionnels (le Calvaire - donation par la Fabrique) - 1 087,88 \$</i>		
<i>Pour services professionnels (la Chapelle - donation par la Fabrique) - 689,38 \$</i>	1 777,26 \$	11588
Les Entreprises Desmas inc. :		
<i>Remboursement dépôt de garantie (Jacques Caron, Aline Asselin) - 200 \$</i>		
<i>Réparation bâtiment (arracher et remplacer le vieux revêtement - puits n° 1) - 7 255,13 \$</i>	7 455,13 \$	11589
Désy, Claude - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 3 novembre 2009)	35,00 \$	11590
Diotte, Céline - rés. 2009-09 - Programme d'aide de la Municipalité à la plantation et à l'entretien des végétaux pour l'année 2009	500,00 \$	11591
Éditions Yvon Blais - loi aménagement urbanisme annotée	104,90 \$	11592





Ray-Car :

<i>Pierre concassée (rapiéçage - de la Colline) - 591,75 \$</i>		
<i>Enrobé bitumineux (rapiéçage - chemin des Plaines, de l'Érablière) - 595,34 \$</i>		
<i>Pierre concassée (des Rivières et à la bibliothèque) - 838,40 \$</i>	2 025,49 \$	11593
Excavation L. Delisle inc. - construction de fossés (de la Colline)	2 400,00 \$	11594

Excavation de Tilly :

<i>Travaux - construction de fossés (de la Colline) - 1 256,45 \$</i>		
<i>Travaux - rapiéçage (chemin Terre-Rouge) - 321,69 \$</i>	1 578,14 \$	11595
Faucher, Julie - honoraires pour activité centre communautaire (Rest' Actif - 2 ^e versement)	846,56 \$	11596

Ferme des Jumeaux Lamontagne :

<i>Rés. 2009-134 - déneigement (rues et stationnements) - 9 142,88 \$</i>		
<i>Rés. 2009-175 - déneigement (chemin Terre-Rouge) - 1 636,69 \$</i>	10 779,57 \$	11597
<i>Gagnon, Guy - honoraires pour activité centre communautaire (hockey cosom - 2^e versement) (chèque de 300 \$ annulé et remplacé par n° 11631 - réf. : cours annulés)</i>		11598
Gendreau, Andrée - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 3 novembre 2009)	35,00 \$	11599
Gestion Y.N. - frais pour services comptables (traitement salaires personnel électoral)	338,63 \$	11600
Gosselin, Philippe - mazout (mairie)	935,50 \$	11601
Jobin, Philippe - frais de déplacement (décembre 2009)	52,00 \$	11602
Labonté, Isabelle - honoraires pour activité centre communautaire (taekwondo -2 ^e versement)	350,00 \$	11603
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site Internet - publicité (décembre 2009)	100,00 \$	11604
Lafleur, Denise - rés. 2007-191 - entretien bibliothèque et mairie (décembre 2009)	445,50 \$	11605
Laroche, Diane - frais de déplacement (décembre 2009)	58,00 \$	11606
L'authentique Pose Café inc. - location de la machine à café (centre communautaire)	28,22 \$	11607
Lemay, Nathalie - honoraires pour activité centre communautaire hip-hop (285 \$) et danse (722,50 \$) pour le 2 ^e versement	1 007,50 \$	11608
Lemay, Régis - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 3 novembre 2009)	35,00 \$	11609
BuroPlus - achats divers (chemises, onglets, trombones, relieurs, index, calculatrice, etc.)	459,54 \$	11610
Mécanique Marcel enr. - deux batteries, terminaux, lumières, filtres, etc. (service incendie)	678,42 \$	11611
Molson Coors Canada - commande de bières (centre communautaire)	510,40 \$	11612

MRC de Lotbinière :

<i>Quote-part (enfouissement sanitaire) - 4 819,77 \$</i>		
<i>Quote-part (cour municipale) - 649,39 \$</i>		
<i>Quote-part (sécurité-incendie) - 363,36 \$</i>		
<i>Quote-part (PGMR) - 624,21 \$</i>		
<i>Quote-part (Culture et Patrimoine) - 914,70 \$</i>		





PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

7 décembre 2009

<i>Matières putrescibles (feuilles) - 197 \$</i>	7 568,43 \$	11613
Novicom 2000 inc. - location radios portatives (service incendie)	440,21 \$	11614
Plomberie Ste-Croix inc. - toilette, boulons, tuyau, ensemble diaphragme pour le centre communautaire	816,53 \$	11615
Poly-Énergie inc. - entretien du réseau d'éclairage public	374,86 \$	11616
Pouliot, Nomand - honoraires pour activité centre communautaire (soccer intérieur 2 ^e versement)	300,00 \$	11617
Protection incendie PC - extincteurs rechargés	106,10 \$	11618
Quincaillerie 2000 enr. - pièces quincaillerie	190,94 \$	11619
Quincaillerie Maurice Hamel & Fils inc. - panneau (lumière), clés, mèche à bois, vis, mandrin, collier serrage, robinet, poignée, pelle, luminaire, chlore, asphalte sable, sel à glace, trousse		
installation pellicule, sapin	932,02 \$	11620
Gaudreau Environnement - collecte de déchets, récupération, encombrants	6 917,38 \$	11621
Rembourrage d'autos Daigle - courroies (abri centre communautaire)	27,66 \$	11622
SPME Québec - gants, masques, jaquette d'isolement (service incendie)	145,29 \$	11623
Les Services Frimas - maintenance septembre 2009	145,89 \$	11624
Sévigny, Paulin et Rousseau, Rita - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	11625
Shred-it - destruction des documents	84,65 \$	11626
Signalisation Lévis inc. - panneaux	1 023,67 \$	11627
Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats :		
<i>Services professionnels (général) - 1 174,53 \$</i>		
<i>Services professionnels (dossier : Normand Cyr et Diane Fortin) - 6 518,93 \$</i>		
<i>Services professionnels (dossier : Antoine Sansfaçon) - 2 481,52 \$</i>		
<i>Services professionnels (Service Première Ligne 2009 - seconde tranche) - 569,17 \$</i>	10 744,15 \$	11628
VitalAire - oxygène médical (service incendie)	51,28 \$	11629
Wilson & Lafleur Itée - Code municipal au nom du maire (Ghislain Daigle)	85,58 \$	11630
Gagnon, Guy - honoraires pour activité centre communautaire (hockey cosom - 2 ^e versement)	220,00 \$	11631
Protection incendie PC - inspection visuelle, test hydrostatique haute pression, o'ring	1 059,34 \$	11632
CWA :		
Réfection mécanique du puits n° 1 (tuyauterie, pompe, dosage, adoucisseur) et ajout d'électrode dans le puits en plus de la sonde de niveau - 24 539,03 \$		
Fourniture et installation d'un système d'analyse de chlore en continu - 15 746,06 \$		
Fourniture et installation d'un système de télémétrie radio pour le réservoir et les deux puits et ajout d'un panneau de contrôle (grève) - 25 210,63 \$	65 495,72 \$	11633
Garage J.P.C. Chouinard :		
Achats divers (sucre, café, filtres à café, lait, eau de Javel, etc.) - 181,51 \$		



Mission : développer et conserver!



Achats divers (verres, eau, Gatorade, jus d'orange, thé glacé
- centre communautaire) - 205,66 \$
Changement d'huile, poser et balancer pneus, réparation
poignée porte) - 132,01 \$ 519,18 \$ 11634

Ray-Car :

Pavage rues Normand, des Champs et de l'Érablière 151 583,54 \$ Règlement
d'emprunt

Laforest Nova Aqua :

*Pour services professionnels (projet : recharge artificielle de
la nappe exploitée par les
puits, conception d'un essai et suivi avant l'essai pilote) -
10 088,81 \$*

*Pour services professionnels (projet : mise à jour des prévisions budgétaires
pour les options
de recherche en eau de RAN) - 790,58 \$*

10 879,39 \$ n° 3

358 275,31 \$

Salaires et contributions de l'employeur

Période du 27 septembre au 24 octobre 2009
(administration) : 26 079,75 \$

Période du 1^{er} au 31 octobre 2009 (élus et service incendie) : 5 891,25 \$

31 971,00 \$

REVENUS

Caisse du Cœur de Lotbinière - réfection toiture du 955,
route de l'Église 16 931,25 \$
Finances Québec - subvention amélioration - voirie 25 000,00 \$
Finances Québec - taxe sur l'essence 294 466,00 \$





ANNEXE II





ANNEXE III

Second projet Règlement de concordance (2^{ème} projet)

